

*Les pages officielles de la ville de Cournon-d'Auvergne sur les réseaux sociaux ont pour objectif d'informer la population sur les services publics de la commune, les événements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale.*

*Vous pouvez participer en aimant une publication, en la partageant ou en écrivant un commentaire. Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, merci de respecter les principes de cette charte d'utilisation et de modération et les conditions d'utilisation de chaque réseau social.*

### **Modération**

Les pages officielles ville de Cournon-d'Auvergne sur les réseaux sociaux sont administrées, animées et modérées par l'équipe du service communication externe de la Ville. Le rôle des administrateurs / modérateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel.

Ils peuvent être amenés à retirer toute contribution ou tout propos illicite ou contraires aux usages mentionnés ci-dessous.

Sur Facebook, la ville de Cournon-d'Auvergne utilise la modération de la page automatique proposée par Facebook. Cette fonction masque les commentaires signalés comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un filtre à injures.

Les échanges sur le site font l'objet d'une modération a posteriori. Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun : si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

### **Respect des lois**

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française qui interdisent notamment :

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ; à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, à la protection des données personnelles d'un tiers.

### **Usages**

Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. De même, les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ne sont pas autorisés.

La publication répétée de messages identiques ou similaires est assimilée à du spam et les messages seront systématiquement supprimés.

Les pages de la ville de Cournon-d'Auvergne sur les réseaux sociaux ne sont pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la ville de Cournon-d'Auvergne.

L'utilisation des pages ville de Cournon-d'Auvergne par un candidat pour mener campagne est interdite.

Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

Merci de ne pas utiliser les pages de la ville de Cournon-d'Auvergne pour toute question personnelle. Nous vous invitons dans ce cas à contacter directement la mairie (04 73 69 90 00 | [contact@cournon-auvergne.fr](mailto:contact@cournon-auvergne.fr))